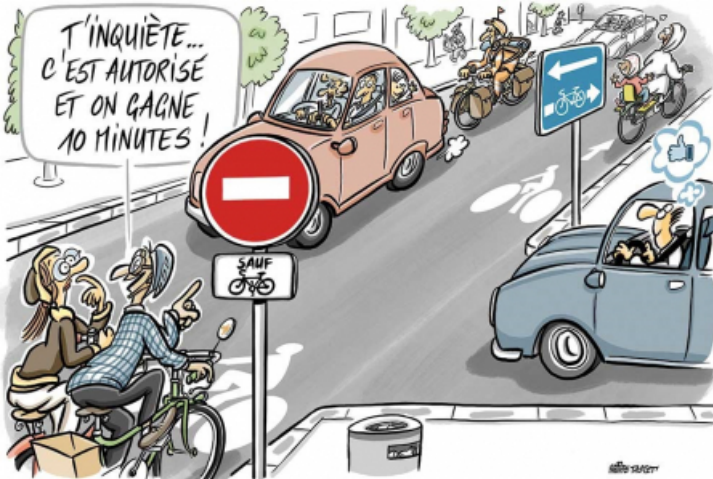


Travaux de mise en Double Sens Cyclable (DSC) d'une partie de la Grande Rue à partir du 21 octobre 2024.

Un ensemble de réponses aux questions que ces travaux pourraient susciter.



- Un **Double Sens Cyclable** (DSC) qu'est ce que c'est ? :
 - Ce n'est pas la création d'une piste cyclable, mais seulement **la possibilité pour les vélos de prendre légalement un sens unique à contre sens.**
- Quelle partie de la Grande rue est concernée ? :
 - La partie de la **Grande rue en sens unique**, soit du numéro 1 au numéro 33.
- En quoi consiste les travaux ? :
 - **La pose d'une signalétique** verticale (Mise à jour des panneaux *Sens Interdit* avec mention 'sauf vélos' et des panneaux *Sens Unique* pour indiquer la présence possible de vélos en face) et d'une signalétique horizontale (pictogrammes vélos et flèches sur la chaussée).
 - Pour faciliter, la possibilité de tourner à droite au carrefour avec la rue de Vauréal, le carrefour sera modifié avec **réduction de l'îlot présent** pour créer une voie vélo permettant ce "Tourner à droite".
 - Le **trottoir sera élargi** au niveau du carrefour coté n°1 pour permettre la mise aux normes du passage piéton.
- Les possibilités **de parking dans la rue seront-elles modifiées** ? :
 - **Non**, sauf au niveau du carrefour avec la rue de Vauréal où une place derrière l'îlot actuel sera supprimée.
- Pourquoi la mise en place de ce dispositif ? :
 - Cet aménagement fait partie **d'un plan global au niveau de l'agglomération** en vue d'améliorer l'attractivité du vélo et augmenter la part modale de ce mode de déplacement.
- L'intérêt de mettre en place un DSC dans la Grande rue permettra :
 - Des déplacements plus courts et plus facile en vélo pour rejoindre la voie verte vers Vauréal.
 - Une réduction de la vitesse, les conducteurs pouvant s'attendre à croiser des cyclistes et donc à terme plus de sécurité pour tous.
 - Une meilleure lisibilité des itinéraires cyclables.

Une exposition de panneaux ludiques **sur le partage de la rue** illustrant les bons comportements à adopter est également en place **rue de la Mairie** avant l'école. Elle restera en place jusqu'au 11 novembre.

Elle est également consultable en ligne : <https://www.cergyponoise.fr/code-de-la-rue>

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Liens utiles

[Code de la rue](#)

[Explication du Double Sens Cyclable - Wikipédia](#)